



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6070244

N/REF : 28/04/2026 16H04 C:002640 I:31655
V/REF : F93586
V/Email reçu le Mardi 28/04/2026 à 16H04

SELON DEVIS N° 6040015

V/REF.IMM. 7055

IMMEUBLE : CARRIERE CHAPELLE
1159-1173, RUE DE TARARE
.
69400 GLEIZE

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 28 Juillet 2026

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 1159-1173 RUE DE TARARE - PC COUR INTERIEUR SI BESOIN CONTACTER
MR CHATRA TEL 0784560578

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 6040015 du 14/04/2026 d un montant de
Donneur d'ordre : Mr T DOREY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

NOTRE INTERVENTION DU 06/07/2026 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS
6040015 CONCERNANT DIVERS PROBLEMES ELECTRIQUES SUR LES ECLAIRAGES
EXTERIEURS DE LA RESIDENCE SOIT-

PARKING BAS:

REPLACEMENT D'UN LUMINAIRES EN TETE DE MAT ENDOMMAGE
SUR LE PARKING, EN FACE DE L'ALLEE 1167 PAR 1 LUMINAIRES DE MARQUE
PHILIPS, GAMME LUMISTREET LED, TYPE CROSS 54W, 6880LM, IP66, IK08.
LE MODELE EN PLACE N'ETANT PLUS PRODUIT, NOUS VOUS PROPOSONS SON
REPLACEMENT PAR UN MODELE D'ASPECT DIFFERENT MAIS REpondant PLEINEMENT
AUX BESOINS D'ECLAIRAGES DE LA RESIDENCE.
REPLACEMENT DE 2 AMPOULES DE LAMPADAIRES HORS-SERVICES PAR DES AMPOULES
E27.
ENFIN, DECONNECTION DES ECLAIRAGES EXTERIEURSDes ECLAIRAGES EXTERIEURS
SITUES SUR LA PARTIE BASSE DU PARKING EN VUE DE LA POSSIBLE SEPARATION
DES ESPACES DE LA RESIDENCE.

PARKING HAUT :

REPLACEMENT D'UNE AMPOULE DE LAMPADAIRE PAR UNE AMPOULE LED TRUEFORCE
E27.

COUR INTERIEUR:

DECONNECTION DU LAMPADAIRE LE PLUS PRES DE L'ALLEE 1165 POUR QUE CELUI



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6070244

-CI NE GENE PLUS LES LOGEMENTS A PROXIMITE.
REPLACEMENT D'UNE AMPOULE DE LAMPADAIRE PAR UNE AMPOULE LED TRUEFORCE E27

TABLEAU ELECTRIQUE:
REPLACEMENT DE LA CELLULE CREPUSCULAIRE HORS SERVICE PAR UNE HORLOGE ASTRONOMIQUE AFIN DE PILOTER DYNAMIQUEMENT LES HEURES D ALLUMAGES DES DES ECLAIRAGES EXTERIEURS EN FONCTION DE L'ENSOLEILLEMENT REEL.
INSTALLATION D' UNE PROTECTION DIFFÉRENTIELLE 40A
SUR LES DEPARTS DES ECLAIRAGES EXTERIEURS QUI NE SONT ACTUELLEMENT PROTEGES QUE PAR LE DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT. REPRISE DU CABLAGE DES CIRCUITS ECLAIRAGES EXTERIEURS POUR LES ADAPTES AU NOUVEAU SYSTEME DE DE COMMANDE.
COMPTE TENU DE LA HAUTEUR DES ECLAIRAGES, ENTRE 3M ET 4M, MISE EN PLACE D'UN CAMION NACELLE DE 12M ET LA PRESENCE D'UNE EQUIPE DE 2 TECHNICIENS POUR LA REALISATION DE CES TRAVAUX

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 28/07/26 a 10H37 Mr T DOREY

LORS DE NOTRE PASSAGE DU 06/07 ET SUITE ECHANGE AVEC MR DOREY NOUS AVONS DECONNECTE LES DEUX LAMPADAIRES EN HAUT DE LA COUR INTERIEUR CAR CEUX CI ETAIENT SUR LE MEME CIRCUIT QUE LES LAMPADAIRES DU PARKING DE L ENTREE.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	37,49	37,49
16,00	EL1200-H.MO Rempl.sources/Cabla.tableau	41,11	657,76
1,00	EL0580-Rempl.Interrupteur Diff 30mA élec	120,92	120,92
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
4,00	F&P Ampoule TrueForce Urban Core LED	134,50	538,00
1,00	F&P Lanterne Mat Philips Signify LEDlet	457,50	457,50
1,00	F&P Horloge Astronomique THEBEN	245,10	245,10
1,00	Forfait Déconnect./Séparat. Parking bas	125,00	125,00
1,00	Mise a disposition nacelle h 12m	357,25	357,25
TOTAL H.T.			2539,02
T.V.A. a 10,00%			253,90
TOTAL T.T.C.En EURO			2792,92

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



*Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr*

FACTURE N° 6070244

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F93586
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Pôle Centre EST
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON 7EME ARRONDISSEMENT
Emetteur : Thibault DOREY

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

280h - 160h.

Prestation

REMISE EN SERVICE ECLAIRAGE EXTERIEUR, Prestation à réaliser pour le 28/05/2026

Votre contact : Jennifer PAIN

(CARRIERE CHAPELLE PAM 58(7055 - 38 - 01)
1159 A 1173 RUE DE TARARE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
190 - ELECTRICITE	2673,52	1,00 U	2673,52	10,00%
En amont travaux résidentialisation - Remise en service éclairage extérieur - HP7055 CARRIERE CHAPELLE - Rue de Tarare -GLEIZE - Selon le devis 60400151159 A 1173 RUE DE TARARE 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		2673,52 €
Total TVA	10,00%	267,35 €
Total TTC		2940,87 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR